



Ville de
SAINT-YRIEIX

L'an deux mille seize, le huit février à 18h30, le conseil municipal de la commune de Saint-Yrieix-la-Perche, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Daniel BOISSERIE, Député-maire.

Nombre de conseillers municipaux :

- en exercice : 29
- présents : 23
- votants : 28

Date de convocation du conseil municipal : 2 février 2016

PRÉSENTS: M. BOISSERIE, Député-maire. Mme PLAZZI. M. DUBOIS. Mme L'OFFICIAL. M. GORYL. Mme LAFONT. M. MIALARET. Mme ROY, adjoints au Maire, M. DUPUY. M. DARY. Mme ARNAUD. Mme COLETTE. M. VERGNOLLE. M. ROUET. Mme CHORT. M. SUDRAT. Mme PAGNON. M. ROBERT. M. CUBERTAFON. Mme LAPLAUD. M. LAROCHE. Mme MEYZIE. M. BREUIL, conseillers municipaux.

ABSENTS excusés : Mme BONIN. M. LAGORCE. Mme MACON. Mme RABAUD. Mme LAROUMAGNE. M. FREMONT.

Mme BONIN a donné délégation de vote à Mme L'OFFICIAL
M. LAGORCE a donné délégation de vote à M. DUPUY
Mme RABAUD a donné délégation de vote à Mme CHORT
Mme LAROUMAGNE a donné délégation de vote à M. DARY
M. FREMONT a donné délégation de vote à Mme PLAZZI

SECRÉTAIRE : Francis CUBERTAFON

Le procès-verbal de la séance du 7 décembre 2015 est adopté à l'unanimité.

I - AFFAIRES FINANCIÈRES

1. APPROBATION DES COMPTES DE GESTION ET DES COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'ANNÉE 2015 :

Rapporteur : Patrick DARY

Madame PLAZZI, première adjointe au maire, prend la présidence de l'assemblée au moment du vote des comptes administratifs, Monsieur le Maire ayant quitté la salle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- ☞ **le compte administratif 2015 de la commune / délibération n° 1/2016**
- ☞ **le compte administratif 2015 du service assainissement / délibération n° 2/2016**
- ☞ **le compte administratif 2015 du lotissement du Bocage 2 / délibération n° 3/2016**
- ☞ **le compte administratif 2015 de l'opération VEFA / délibération n° 4/2016**

Les résultats définitifs de l'ensemble des comptes administratifs 2015 sont repris dans une même délibération n° 5/2016.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve :

- ☞ **le compte de gestion 2015 de la commune / délibération n° 6/2016**
- ☞ **le compte de gestion 2015 du service assainissement / délibération n° 7/2016**
- ☞ **le compte de gestion 2015 du lotissement du Bocage 2 / délibération n° 8/2016**
- ☞ **le compte de gestion 2015 de l'opération VEFA / délibération n° 9/2016**

2. AFFECTATION DES RÉSULTATS DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

- **Commune / délibération n° 10/2016**

Rapporteur : Laurent GORYL

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget comme suit :

- 1) **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016)0,00 €**
- 2) **Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016)1 050 605,70 €**
- 3) **Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002 (report à nouveau créditeur).....0,00 €**

- **Assainissement / délibération n° 11/2016**

Rapporteur : André DUBOIS

Le conseil municipal, à l'unanimité, affecte le résultat d'exploitation de l'exercice 2015 du budget comme suit :

- 1) **Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016)0,00 €**
- 2) **Affectation complémentaire en "réserves" (crédit du compte 1068 sur B.P. 2016)173 963,67 €**
- 3) **Reste sur excédent de fonctionnement à reporter au B.P. 2016 ligne 002 (report à nouveau créditeur).....0,00 €**

4. DEMANDE DE SUBVENTION :

- **Bible de Saint-Yrieix / Entretien de l'alarme du local / délibération n° 12/2016**

Rapporteur : Jean-Claude DUPUY

Le conseil municipal, à l'unanimité, sollicite l'aide financière la plus élevée possible auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles pour l'entretien de l'alarme du local de la Bible, la dépense étant estimée à 1 423,97 € H.T. pour 2016.

5. VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES / délibération n° 13/2016

Rapporteur : Michèle ROY

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le versement d'une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association arédiennaise Familles Rurales pour la réalisation de son projet intitulé « Carnet de voyage ».

6. TAFIFS DES CIMETIÈRES / délibération n° 14/2016

Rapporteur : André MIALARET

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 30 janvier 2016, fixe comme suit les tarifs des cimetières à compter du 1^{er} mars 2016 :

Cimetières	Tarification 2016/2017
Tarification de vente des concessions à Papesoleil et La Seynie	
• Concession cinquantenaire	
1,10 x 2,50 = 2,75 (jusqu'à 4 places)	425,00 €
2,20 x 2,50 = 5,50 (jusqu'à 8 places)	675,00 €
3,30 x 2,50 = 8,25 (jusqu'à 12 places)	755,00 €
• Concession perpétuelle	

1,10 x 2,50 = 2,75 (jusqu'à 4 places)	666,00 €
2,20 x 2,50 = 5,50 (jusqu'à 8 places)	1 058,00 €
3,30 x 2,50 = 8,25 (jusqu'à 12 places)	1 217,00 €
Location du caveau communal – par jour :	
• la première année	0,25 €
• après un an	2,50 €
Location dans le columbarium :	
• pour 15 ans :	300,00 €
• pour 30 ans :	500,00 €
Cavernes / cimetière La Seynie :	
• pour 15 ans :	300,00 €
• pour 30 ans :	500,00 €

7. SEJOUR ESTIVAL DU PÔLE JEUNESSE LOISIRS 12-14 ANS :

- **Coût de participation des familles / délibération n° 15/2016**

Rapporteur : Arlette LAFONT

Le conseil municipal, après avis de la commission des finances réunie le 30 janvier 2016,
 ☞ **autorise l'organisation d'un séjour estival à Carcans en Gironde pour 15 adolescents, du 4 au 8 juillet prochains,**
 ☞ **fixe le coût de participation des familles à 120 € par enfant.**

DEPENSES		RECETTES	
Encadrement	1 564,20 €	Participation des familles	1 800,00 €
Hébergement	2 423,32 €	CAF (<i>Contrat Enfance Jeunesse</i>)	640,00 €
Transport	1 280,00 €	CAF (Prestation de Service Ordinaire)	375,00 €
		DDCSPP sollicitée*	1 000,00 €
Activités	668,00 €	Commune**	2 120,52 €
Total	5 935,52 €		5 935,52 €

* Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations

** Le coût supporté par la commune correspond aux charges de personnel

II - PERSONNEL

TRANSFORMATION D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF 2^{ème} CLASSE A TEMPS COMPLET EN POSTE DE RÉDACTEUR A TEMPS COMPLET / délibération n° 16/2016

Rapporteur : Monique PLAZZI

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise la transformation d'un poste d'adjoint administratif 2^{ème} classe à temps complet en poste de rédacteur à temps complet à compter du 1^{er} mars 2016.

III - URBANISME

1. CESSION D'UNE PARCELLE RUE GEORGES LAGORCE / LOT N° 6 / délibération n° 17/2016

Rapporteur : Catherine L'OFFICIAL

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- ☞ de céder le lot n° 6 rue Georges Lagorce – cadastré section YW n° 198, d'une surface de 1 371 m², à Monsieur Marco ANICETO QUINTAS au prix de 7 060,65 €, soit 5,15 € le mètre carré, au vu de l'avis des Domaines,
- ☞ de confier la rédaction de l'acte à Maître Loetitia CHAUVIN, notaire à Saint-Yrieix, les frais découlant des formalités incombant à l'acquéreur,
- ☞ de donner toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour ce dossier.

2. CONVENTION DE VEILLE FONCIÈRE AVEC LA SAFER MARCHE LIMOUSIN :

- Renouvellement pour l'année 2016 / délibération n° 18/2016

Rapporteur : Alain ROBERT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- ☞ autorise le renouvellement de la convention de veille foncière avec la SAFER Marche Limousin pour l'année 2016 aux mêmes conditions financières, soit 15 € H.T. par notification, au moyen du système d'information appelé « Vigifoncier Marche Limousin »,
- ☞ autorise la signature de la convention,
- ☞ inscrit les dépenses au budget de la commune,
- ☞ donne toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées à Monsieur le Maire ou son représentant pour le suivi de ce dossier.

IV - CONVENTIONS ET AFFAIRES DIVERSES

1. AGENDAS D'ACCESSIBILITÉ PROGRAMMÉE / PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES / délibération n° 19/2016

Rapporteur : Pierre VERGNOLLE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise :

- ☞ l'élaboration et le dépôt en Préfecture d'un agenda d'accessibilité programmée,
- ☞ que la prestation soit externalisée compte tenu de la spécificité de la mission et de la technicité demandée en termes de chiffrage,
- ☞ que ce travail soit mutualisé au niveau de la Communauté de communes en constituant un groupement de commandes, l'EPCI étant alors désigné coordonnateur. Pour adhérer au dit groupement, chaque commune devra signer une convention et supporter la charge financière de la prestation réalisée sur son territoire.

2. CHAMBRE RÉGIONALE DES COMPTES

- **Rapport d'observations définitives sur la gestion de la Communauté de communes / délibération n° 20/2016**

Rapporteur : Catherine CHORT

Le conseil municipal prend acte du rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes sur la gestion de la Communauté de communes.

3. POUR INFORMATION :

- **Décisions municipales prises par le Maire en vertu des dispositions de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales / délibération n° 21/2016**

DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Un débat sur les orientations budgétaires a eu lieu / délibération n° 22/2016

QUESTIONS DIVERSES SUR....

le déploiement du haut débit, la remise des récompenses aux sportifs, le projet au domaine de Chauffaille, l'ouverture d'une supérette rue du Marché, les permis de recherche de mines d'or, le prochain conseil d'école à Jules-Ferry...